



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ RECYC MATELAS GRAND OUEST

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de traitement spécialisée dans la déconstruction et le recyclage de matelas usagés, sur le territoire de la commune de Mortagne-sur-Sèvre

Par arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-641 du 7 novembre 2018 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le président de la S.A.S. RECYC MATELAS GRAND OUEST, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation de traitement spécialisée dans la déconstruction et le recyclage de matelas usagés, comprenant un volume annuel de 9000 tonnes de matelas usagés soit environ 32 tonnes par jour, implantée dans « la zone industrielle de Saint Philibert » (100 rue du Puy Nardon) à Mortagne-sur-Sèvre, est soumise à enquête publique sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre. Cette enquête est ouverte pendant **15 jours consécutifs, du jeudi 6 décembre 2018 à 8 heures 30 au jeudi 20 décembre 2018 jusqu'à 17 heures 30 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'incidence environnementale et la décision de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Mortagne-sur-Sèvre, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Jacques FERRE, attaché principal d'administration à la retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête. Monsieur FERRE recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de Mortagne-sur-Sèvre de la manière suivante :

- **le jeudi 06 décembre 2018de 08h30 à 12h30 ;**
- **le vendredi 14 décembre 2018.....de 08h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 20 décembre 2018.....de 13h45 à 17h30 (heure de clôture de l'enquête)**

Les observations et propositions peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de Mortagne-sur-Sèvre – place de l'Hôtel de Ville – BP 21037 – 85291 MORTAGNE-SUR-SEVRE ;

-par courriel (avec demande d'AR), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee2@orange.fr (indiquer dans l'objet : *enquête publique – SAS RECYC MATELAS GRAND OUEST*).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique Publications – commune de Mortagne-sur-Sèvre).

Les résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers, la décision de l'autorité environnementale, l'arrêté d'ouverture d'enquête et le présent avis sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du jeudi 06 décembre 2018 au jeudi 20 décembre 2018 inclus** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de Mme Prisca CRISTINA : 01.49.97.08.73 ou p.cristina@recyc-matelas.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie de Mortagne-sur-Sèvre ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.